

COMMUNE DE L'HOMME-CHAMONDOT
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Date de convocation : 23 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de L'HOMME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, S. CHANTEPIE, W. HALBERSTADT, L. MURGIA, J-M LEDUC.

Absents : Mme S. LHOMME. M. C. LORGERIE, Mme S. AIGNAN.

Absents non excusés : Ms E. TIREL, E. FORESTIER.

Mme AIGNAN a donné son pouvoir à M. MICHEL-FLANDIN.

Conformément au Code des Communes Mme S. CHANTEPIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents. Il donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, Monsieur Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Plateforme conteneurs à poubelles,*
- *Entretien des chemins communaux : achat de cailloux,*
- *Cérémonie annuelle à la mémoire des fusillés de Brotz,*
- *Organisation de la réunion publique ZADER (Zones d'accélération des Energies Renouvelables),*
- *Organisation repas des anciens,*
- *Questions et informations diverses.*

N°24-021 : PLATEFORME CONTENEURS A POUBELLES :

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°24-001 du 22/01/24 dans laquelle le conseil municipal fixait les lieux de dépôts des conteneurs à poubelles.

Suite à des difficultés de sécurité pour le camion vidangeur, le point à « Longlée » sera supprimé. Le point au lieu-dit « La Garenne » sera maintenu afin que les usagers de « La Vicomté » se trouvent à moins de 4kms d'un point de dépôt volontaire.

Monsieur Le Maire rappelle qu'un avis d'information pour consultation d'entreprises a été affiché en mairie le 07/03/24. Les entreprises devaient remettre leurs offres le 30/04/24 au plus tard.

Sur 3 entreprises sollicitées, 2 ont remis une offre.

Après analyse des devis par l'ensemble du conseil municipal, il en ressort que l'entreprise ZUNINO TP est la mieux-disante.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le devis de l'entreprise ZUNINO TP, à St Mard-de-Réno, pour l'aménagement d'une plateforme à conteneurs à poubelle aux lieux dits « La Garenne » et « Le Bourg », d'un montant H.T. de 13 851.41€, soit un T.T.C de 16 621.69 €,
- DIT que cette dépense est inscrite à l'article 215738 : autre matériel et outillage de voirie,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX : ACHAT DE CAILLOUX :

1) Panneaux de signalisation :

Monsieur Le Maire suggère d'acheter :

- 2 panneaux de limitation à 20 km/h pour les installer sur le C.R. n°25 desservant la brasserie du Perche,
- 1 panneau d'interdiction de circuler sauf riverain pour l'installer en début du C.R. n°27 dit « des Chauffetières à la RD 243 ».

***Arrivée de Monsieur LORGERIE à 19h.
Madame LEVESQUE quitte la salle.***

2) Entretien des chemins ruraux

Le conseil municipal décide l'achat de pierres et de tout venant pour combler les trous sur les chemins suivants :

- C.R. n°25 dit « de Miserrai à Moulicent » : déposer 31 tonnes de tout venant 0/20 ou 0/31.5 sur le parking en arrivant à gauche direction la brasserie du Perche,
- C.R. n°18 dit « des Bruyères » : déposer 15 tonnes de tout venant dans le croisement des CR n°17 et CR n°18.

Monsieur LORGERIE se charge de commander ces camions de pierres.

Retour de Madame LEVESQUE dans la salle.

CEREMONIE ANNUELLE A LA MEMOIRE DES FUSILLES DE BROTZ :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie du 9 août à la mémoire des 5 résistants fusillés à Brotz relèvera un caractère particulier cette année puisqu'il s'agit du 80^{ème} anniversaire de la bataille de Normandie.

Cette cérémonie aura lieu à la stèle de Brotz à 9h30. Monsieur Le Maire souhaite la présence de l'ensemble des conseillers. Une petite exposition de photos souvenirs, d'objets de l'époque, etc... se déroulera à la salle des fêtes, suivie d'un vin d'honneur à partir de 11h. Monsieur Le Maire précise qu'une réunion de préparation aura lieu vendredi 21 juin à 14h30 avec le colonel DUPREZ, Monsieur FREMIOT (descendant de FREMIOT Alfred) et Monsieur Eric LEYS.

Les membres de l'assemblée suggèrent de contacter Monsieur Jean-Vincent DULAC (collectionneur d'objets de cette époque) et de faire appel aux habitants de la commune afin qu'ils déposent des objets, ou photos souvenirs sur la libération de la commune. Mme LEVESQUE élaborera un flyer à distribuer aux habitants.

Arrivée de Madame LHOMME Sandra à 19h40.

ORGANISATION DE LA REUNION PUBLIQUE ZADER (Zones d'Accélération Des Energies Renouvelables) :

Monsieur Le Maire propose le déroulement envisagé lors de cette réunion : mot d'accueil, introduction et explication du sujet, lecture de la délibération n°24-018 concernant l'approbation des zones d'accélération des EnR (Energie Renouvelable) sur la commune, projection de ces zones sur un écran, remise d'un questionnaire à chaque participant et mise à disposition d'un registre pour recenser toutes les remarques.

ORGANISATION REPAS DES ANCIENS :

Monsieur Le Maire annonce que le repas des anciens aura lieu le dimanche 17 novembre 2024 à la salle des fêtes. Les communes déléguées de Moulicent et Malétable ne souhaitent pas se joindre à L'Hôme-Chamondot cette année pour fêter leurs aînés.

Il faut sans plus tarder consulter les traiteurs et réfléchir à une animation.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Préau :

Monsieur Le Maire souhaite relancer le dossier de construction d'un préau en déposant le permis de construire. Ce projet se fera peut-être en 2 étapes : la construction, suivie de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-une heures trente.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
24-021	<i>Plateforme conteneurs à poubelles</i>	20/06/2024